

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1759

présenté par

M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, Mme Le Feur, M. Travert,
M. Bordat, Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larsonneur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 33 par la phrase suivante :

« En ce sens, une attention particulière sera portée à la création de services de crèches, au moins une à proximité de chaque régiment, afin d'accompagner les familles ayant des enfants en bas âge. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos combattants ont des conditions de vie uniques, souvent difficiles et dédient leur vie à notre Nation. Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur mission, il est essentiel de leur permettre d'être épanoui sur le plan personnel. En ce sens, il convient de répondre aux attentes des militaires et de leurs familles, en leur permettant de concilier plus facilement leur vie militaire avec leur quotidien de père ou mère de famille.

Cet amendement vise donc à retranscrire dans le cadre du "plan famille II" ce besoin de répondre aux attentes des familles, en inscrivant dans le rapport annexé et donc dans le texte de la loi de programmation militaire l'attention particulière qui sera portée à la création de crèches à proximité des régiments. Ce dispositif facilitera inévitablement les conditions de vie des militaires jeunes parents.